



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 19.077**

DATE DE LA CONVOCATION : 21 juin 2019

Le jeudi 27 juin 2019, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, 14 rue Fortuné Charlot, en séance publique à 19h30 sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël CARPENTIER, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 33  
PRESENTS : 25                      VOTANTS : 29

**Etaient présents :**

Jean-Noël CARPENTIER, Marcel SAINT AUBIN, Sami ELHANI, Monique LAMOUREUX, Casimir PIERROT, Lucienne GIL, Annie TOUSSAINT, Jean-Claude BENHAIM, Franck GUILLEMIN, Christian EVRARD, Alice HANDY, Françoise LARDIER-AURY, Jacqueline HUCHIN, Brigitte BOUILLET, Michel MANSAT, Diénabou KOUYATE, Pascal VIDECOQ, Clara PLARD, Isabelle MOSER, Bernard MIE, Jeanne DOCTEUR, Manuela MELO, Modeste MARQUES, Emile LARGET, Christiane GIRARD

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Philippe BENNAB donne procuration à Michel MANSAT, Zahir HEENAYE donne procuration à Sami ELHANI, Olivier CANU donne procuration à Pascal VIDECOQ, Régis PEDANOU donne procuration à Modeste MARQUES

**Excusées :**

Karine NICPON, Estelle AUBOIN

**Absents :**

Cyril JOLY, Bruno GUIBOURET

**Secrétaire :**

Monsieur Michel MANSAT

\*\*\*\*

**Objet : Fixation d'un complément de tarifs de location de salles aux particuliers**

La Commune met à disposition des Ignymontains des salles municipales à titre onéreux pour des fêtes de famille.

En début d'année, la Commune avait décidé de réorganiser les horaires et les tarifs de ce service. Après quelques mois de fonctionnement, quelques ajustements deviennent nécessaires.

En effet, dans certaines situations, les horaires proposés aux usagers ne conviennent pas parfaitement. Afin de leur offrir plus de souplesse, il est proposé au Conseil Municipal d'ajouter un tarif horaire supplémentaire tel que présenté ci-dessous :

- Salle Robert-Ménier : 15€ par heure supplémentaire
- Salle Rouge de la Maison des sportifs : 20€ par heure supplémentaire
- Centre de loisirs CIEL : 23€ par heure supplémentaire

A noter que ces dépassements devront être compatibles avec les plannings d'utilisation des salles.

Aussi, la suppression des cautions demandées aux familles, notamment pour des motifs de ménage non réalisé ou de dégradation, provoque régulièrement des incivilités.

Il est proposé au Conseil Municipal d'intégrer à la grille des tarifs de locations de salles un montant forfaitaire pour ménage non réalisé ou partiellement réalisé à hauteur de 150 €.

Il est précisé que ces modifications rentreront en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019. Il est précisé que le règlement intérieur de la location des salles municipales sera modifié à cet effet.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°13.074 du Conseil municipal du 26 septembre 2013

Vu la délibération n°17.063 du Conseil municipal du 22 juin 2017,

Vu la délibération n°18.016 du Conseil Municipal en date du 15 février 2018,

Vu la délibération n°18.066 du Conseil Municipal du 28 juin 2018

Vu l'avis de la commission Vivre ensemble du 24 juin 2019,

Entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré,

FIXE un tarif horaire de dépassement tel que présenté ci-dessous :

Salle Robert-Ménière : 15 € par heure supplémentaire

Salle Rouge de la Maison des sportifs : 20 € par heure supplémentaire

Centre de loisirs CIEL : 23 € par heure supplémentaire

FIXE un montant forfaitaire pour ménage non réalisé ou partiellement réalisé à hauteur de 150€.

PRECISE que cette réorganisation horaire et tarifaire prendra effet à compter des locations du 1<sup>er</sup> juillet 2019 et qu'à cet effet le règlement intérieur des salles sera modifié.

Le Conseil ADOPTE, à la majorité des suffrages exprimés avec 28 voix pour et 1 ne prenant pas part au vote (Marcel SAINT AUBIN) cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Pour le Maire  
L'Adjoint délégué,

Marcel SAINT AUBIN